

Monuments infos

Novembre 2014

Numéro 74

Lutte contre l'échec scolaire au CMN:



Oh là!! EH BÉ! C'EST PAS GAGNÉ!

SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

C'est l'automne et les syndiqués poussent comme des champignons, munis de notre panier d'osier, et de nos bottes, nous partons en cueillette en chantant dans la forêt du Monuments Infos !

Coup de chance car dès la **page 3** nous tombons sur un magnifique cèpe qui annonce la saison des élections professionnelles ;

Comme souvent une fois le 1^{er} champignon trouvé notre œil s'habitue et c'est par dizaines que nous les trouvons **page 4**, en l'occurrence de succulents CDI arrachés à la sueur de la lutte par les vaillants vacataires ;

Vient ensuite, **pages 5 et 6**, la fameuse recherche de la non moins fameuse et même mythique « sortie de la dérogation », équivalent de la tuber melanosporum (truffe noir) pour un syndicaliste CGT au CMN, en vain pour l'instant mais nos truffiers sont sur le coup ;

Soudain au coin du bois **page 7**, une amanite DRHite pseudodisciplinarius, passons notre chemin car ce spécimen est réputé toxique ;

On a du tomber dans le coin des champignons pollués, **page 8**, mais heureusement notre mycologue du CHSCT est là pour nous avertir du danger et nous donner les consignes d'alerte à la pollution ;

Pages 9 et 10 : nous découvrons toute une flopée de champignons de formes, de goûts, d'espèces et de qualités diverses, c'est la commission formation, heureusement nous avons notre guide avec nous pour ne pas nous tromper ;

Page 11 : un champignon qui est très beau mais pas forcément comestible : la véritable Histoire de l'Art au CMN ;

Pages 12, 13 et 14 : Un colossal cèpe, le grand Jaurès, dont nous commémorons les 100 ans de son assassinat par les asticots réactionnaires et nationalistes ;

Pages 15 et 16 : vient l'heure de la pesée où le récolteur de champignons voit son panier pillé par le propriétaire de la forêt qui en plus se plaint que le récolteur en garde une petite part... C'est le débat Capital contre travail, vieux comme la lutte des classes, même au fond des bois,

Pour finir on se fait quand même une belle poêlée de champignons et on en profite pour adhérer à la CGT. Bon appétit !



Qui sommes nous ?

Nous sommes des agents du CMN, des monuments ou du siège, contractuels ou titulaires, des Régions ou de Paris syndiqués à la CGT et organisés au travers de nos sections locales en Syndicat National des Monuments Historiques CGT (SNMH-CGT) depuis 1996. Syndicat majoritaire au CMN, élus du personnel de l'établissement nous vous informons et rendons compte de nos mandats d'élus, portons votre parole et vos revendications, défendons vos droits et en gagnons d'autres face à l'administration du CMN ou du Ministère de la Culture (lutte pour l'emploi, contre la précarité, pour l'augmentation des salaires, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la défense de nos missions, pour la défense du Service Public Culturel...) avec l'aide de la CGT du ministère de la Culture, la CGT-Culture, dont nous sommes une composante. Combatifs, dynamiques, constructifs, présents, solidaires, nous sommes à vos côtés pour toutes vos luttes comme nous sommes à vos côtés au quotidien au travail.

Aux élections professionnelles du 4 décembre, faisons entendre notre voix !

Votez CGT plutôt trois fois qu'une !

Plus de 5 millions d'agents, titulaires comme contractuels, des trois Fonctions publiques, sont appelés à élire leurs représentants dans les différentes instances de représentation des personnels : comité technique ministériel et de proximité, commission administrative paritaire (CAP) ou commission consultative paritaire (CCP). Le 4 décembre, c'est donc sur l'organisation du travail, les salaires et carrières que l'ensemble des agents publics est amené à se prononcer. En termes de démocratie sociale, avec l'élection aux prud'hommes, c'est la plus importante des élections professionnelles du pays au regard du nombre d'agents consultés. Votre voix sera décisive puisqu'elle déterminera les organisations syndicales représentatives aptes à participer aux négociations. Par-delà notre capacité à orienter et peser dans la défense des personnels, c'est notre présence dans les instances, la négociation des accords à tous les niveaux de concertation qu'il s'agit de renforcer.

Une forte participation prouvera l'attachement des personnels au ministère

En 2007 comme en 2011, le taux de participation à ce qui est communément appelé « référendum » était aux alentours de 58 %, preuve du fort attachement des personnels non seulement au dialogue social mais aussi au Ministère. Une participation en baisse pour cette élection serait un mauvais signe envoyé à l'administration qui examinera les résultats à la loupe. A contrario, une participation en hausse serait un indicateur de la mobilisation des personnels pour leurs missions, leurs conditions de travail, leurs salaires et carrières.

Pour que votre vote compte

Il n'y a qu'un seul tour de scrutin, il est donc important de voter dès réception du matériel de vote par correspondance. Normalement au plus tard le 27 novembre, le matériel de vote sera remis aux agents sur leur site contre émargement, il faut alors voter tout de suite, car les enveloppes doivent être arrivées à Paris le 4 décembre à 19h30. Il n'y aura pas de "cachet de la poste faisant foi", toute enveloppe arrivée après 19h30 le 4 décembre ne comptera pas. Dès 20h00 il y aura une annonce au JT du taux de participation. Le dépouillement aura lieu le 5 décembre, voire le 6 décembre si nécessaire.

Attention : Au CMN, pour les deux sites du siège, il y aura un vote à l'urne pour le CT ministériel et le CT du CMN, donc deux urnes à Sully et deux urnes à l'immeuble Domino le 4 décembre toute la journée. Pour les CCP, c'est un vote par correspondance.

Pour les agents des monuments tous les votes sont par correspondance, il y aura donc trois séries d'enveloppes, de trois couleurs différentes.

Pour que le vote soit valable il faut mettre le bulletin de la liste souhaitée, sans ajout ni rature (sinon le vote est nul) dans une première enveloppe vierge de la même couleur, qui garantit l'anonymat du vote puisque cette enveloppe sera celle qui finira dans l'urne pour le dépouillement.

Il faut mettre cette première enveloppe dans une deuxième enveloppe de la même couleur où doivent figurer le nom, le prénom, l'affectation, et la signature de l'agent (sans signature le vote est nul).

Enfin il faut mettre cette deuxième enveloppe dans une enveloppe pré-affranchie, enveloppe T, et la mettre dans une boîte aux lettres sans l'affranchir. C'est très important, car toute enveloppe qui arriverait par le courrier interne serait un vote nul.

Voter CGT-Culture pour le CT ministériel et la CAP, et SNMH-CGT pour le CT du CMN et les CCP, c'est renforcer le ministère de la Culture et défendre ses personnels

Rappelons que le CMN est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture, les enjeux ministériels sont donc les nôtres, autant que les enjeux de l'établissement intéressent directement le ministère. Dans le contexte actuel de crise, le syndicalisme doit résister, être force de propositions en rassemblant les personnels dans l'action, pour leurs revendications. Les personnels attendent beaucoup de la CGT, première organisation syndicale en France, et savent que ses militants sont à leurs côtés au quotidien pour la défense individuelle et collective de leurs intérêts. Avec plus de 37 % des suffrages en 2007 et 38,8 % en 2011, la CGT-Culture, première organisation syndicale du ministère de la Culture, a acquis, par des années de lutte sans concession pour la défense des missions du service public culturel et des personnels, une légitimité qui lui confère de fortes responsabilités. La CGT-Culture, avec les personnels, est toujours à la tête des combats contre les multiples et incessantes attaques visant à affaiblir, voire à démembrer notre ministère. De dossier en dossier, nous avons fait la démonstration du rôle irremplaçable de notre ministère dans la réduction des inégalités culturelles, de la pertinence de toutes ses missions et de ses filières professionnelles.

Votre participation et votre mobilisation doivent être fortes. Aucune voix ne doit manquer.

Marathon de la CDISATION

Un coup de pieds dans la fourmilière de la gestion RH au CMN

7 février 2014 : lancement de la "Pétition en soutien aux vacataires en colère du Centre des Monuments Nationaux". Près de la moitié des agents du CMN ont signé !

6 mars 2014 : lancement d'un processus de négociations

7 mai 2014 : dépôt d'un préavis de grève reconductible au Ministère de la Culture et de la Communication

14 mai 2014 : début de la grève pour les « vacataires », suivie à l'Arc de Triomphe, Panthéon...

21 mai 2014 : Au bout de 7 jours de grève, le protocole de CDisation a été signé entre le CMN et le SNMH-CGT

16 juin 2014 : première réunion du comité de suivi du protocole

Et depuis... d'autres réunions ont eu lieu, plus ou moins houleuses. Sur les près de 790 agents dits « vacataires » en réalité CDD du CMN, nous avons repéré près de 156 agents éligibles sur l'ensemble des

monuments. Par contre, l'opacité sur les éventuels agents éligibles règne sur les sièges, Sully et Domino.

Déblocage au forceps.

Aujourd'hui, l'administration a engagé la régularisation de la situation de 79 agents au 8 octobre 2014, sachant que le protocole prévoyait que ces CDI soient signés le 1^{er} juillet.

Par une lettre du 4 septembre adressée aux agents en voie de CDisation, le président précisait que si le contrat sera rétroactif pour leur carrière, la régularisation de salaire ne se ferait qu'à compter du 1^{er} septembre.

Mais c'est pas fini.

Au cours de ces derniers mois, nous avons relevé toutes sortes d'entraves que la DRH opposait à l'application du protocole.

La première de toute, concerne les « vacataires permanents », en réalité les CCD et CDI recrutés sur emplois permanents à temps incomplet. La DRH a décrété que le protocole ne s'appliquait pas à eux

car le titre de ce dernier ne les citait pas. Sourde à nos arguments souvent répétés, le Ministère de la Culture a été saisi par le biais du CTM (comité technique ministériel). Pour rappel, l'emploi de ces contrats au CMN demeure irrégulier, voir illégal.

Des agents ont même été récemment prévenus qu'ils ne seraient plus CDIés, bien que confirmation leur avait été faite qu'ils le seraient par courrier au début du mois de juillet.

Loin d'être fini...

Il y aussi les oubliés, encore nombreux, ceux à qui ont été proposés un CDI de week-end alors qu'ils peuvent prétendre à un CDI à temps complet, les refus de CDisation pour manière de servir abusive...

Le protocole a soulevé le tapis de la gestion RH au CMN. C'est dans une ambiance belliqueuse, de mauvaise foi que tout se déroule.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous pensez entrer dans les critères. A tout moment nous ferons valoir vos droits.

Solidarité

Solidarité avec les précaires en lutte ! Contribuez à la caisse de solidarité! Contribuez au mouvement !

Souvenez vous, c'était au mois de mai, 7 jours de grève pour obtenir la signature de ce protocole de fin de grève que nous avons tant de mal à faire appliquer...

Aujourd'hui au moment où tombent les premiers prélèvements pour jours de grève la situation n'est toujours pas réglée pour nombre de précaires du CMN qui auraient du rentrer dans le protocole au même titre que les 79 qui viennent enfin de signer leurs contrats au bout de longs mois d'attente.

Rappelons aussi que pour une grande majorité cette grève a été menée par des précaires avec ce que cela implique en terme de petits salaires et de prise de risque face à l'employeur. C'est pourquoi nous devons tous saluer ce combat mené courageusement par les plus fragiles d'entre nous.

Les prélèvements pour jours de grève ont donc commencé à tomber. Mais la fourmi prévoyante a prévu le coup en faisant des réserves pour l'hiver. Aussi nous vous annonçons qu'une caisse de solidarité a été constituée. Bien entendu, les montants récoltés ne sont pas suffisants pour couvrir l'ensemble des prélèvements c'est pourquoi nous ne pourrions dans un 1^{er} temps que faire des aides partiels (1 jour sur 2 à partir du 2^{ème} jour de grève) et en priorité pour ceux qui étaient (ou sont encore) des précaires au moment de ce mouvement et les collègues ayant le plus de jours de grève à leur actif.

Mais la collecte n'est pas terminée et vous pouvez encore contribuer à ce mouvement qui bénéficie à tout l'établissement en envoyant des contributions même modestes à la caisse de solidarité.

Nous invitons donc les collègues voulant contribuer à la caisse de solidarité à envoyer leurs contributions au SNMH-CGT 61, rue de Richelieu 75002 Paris accompagné de la mention « solidarité grève vacataires ».

Pour faire une demande d'aide si vous avez été prélevés pour cette grève : envoyez une copie de votre bulletin de salaire : par mail à snmh.cgt@gmail.com courrier à SNMH-CGT Culture 61, rue de Richelieu 75002 Paris fax au 01.40.15.51.77

Une commission de la caisse de solidarité se tiendra tout les mois jusqu'au dernier mois des prélèvements à la permanence du SNMH-CGT

La Culture réduit la voilure de ses EPA dérogatoires

On ne le sait que trop, la loi 84-16 (Titre II du statut général, versant Etat) prévoit plusieurs possibilités de déroger à la règle de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires. L'une d'entre elles concerne les établissements publics à caractère administratif qui, « en raison du caractère particulier de leurs missions », peuvent être autorisés à recruter des agents contractuels sur une part, voire la totalité de leurs emplois permanents. Au terme de l'article 3 - 2^e de la loi, la liste de ces EPA dérogatoires - ainsi qu'on les nomme couramment - est fixée par décret en Conseil d'Etat (le décret 84-38), pris après avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

Pour encadrée qu'elle soit, cette procédure n'a pas empêché pléthore d'abus et de dérives ; la fonction publique elle-même en convient désormais. Entre 1985 et 2011, ladite liste a été modifiée, et considérablement allongée, pas moins de 41 fois ! On relève par exemple que 55 établissements étaient inscrits sur la liste fin 1998 et représentaient (hors organismes de sécurité sociale et culture) au minimum 32 000 agents selon la DGAFF, soit plus du double qu'en 1984 !... la liste ne comportait alors que 18 établissements. Aujourd'hui, on en dénombre encore une quarantaine.

Elles ont le dos large, les « missions particulières »...

Lors des négociations de l'accord de mars 2011 sur « la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels de la fonction publique », la CGT avait obtenu qu'un réexamen de la portée et du bien-fondé des dérogations consenties aux EPA inscrits sur le décret-liste 84-38 soit engagé. Une mission interministérielle fut ensuite chargée par le gouvernement d'éclairer et documenter la question.

Produit conjointement par l'inspection générale de l'administration, le conseil général économique et financier et l'inspection générale des affaires sociales, le rapport remis à l'issue de la mission, en août 2012, comporte nombre d'appréciations cinglantes telles « la dérogation constitue trop souvent une solution, sinon de confort, tout au moins de facilité », ou encore « la justification par les missions particulières exercées, seule mentionnée par le statut général, recouvre en réalité d'autres motifs : volonté d'échange avec le privé, autonomie de gestion, compétences spécifiques requises, ancienneté du système contractuel dans l'organisme. Il est apparu en outre qu'une série d'autres justifications tenait aux avantages supposés du mode de gestion des contractuels par rapport à celui des fonctionnaires ».

Le rapport pointe également du doigt un autre procédé encore plus radical pour soustraire les établissements à l'obligation de recruter des fonctionnaires : « A compter de la fin des années 1990, compte tenu des difficultés croissantes rencontrées pour obtenir une inscription sur le décret-liste du fait de l'hostilité des organisations syndicales, de la doctrine considérée « stricte » de la DGAFF ou de décisions du juge administratif, des dispositions législatives spécifiques sont venues autoriser des EPA à déroger totalement ou partiellement au principe de l'occupation

des emplois permanents par des fonctionnaires (...). Pour indication, on en recense environ 25. « (...) Ces dérogations sont désormais particulièrement nombreuses dans le domaine de la santé, des affaires sociales, de la culture et de l'environnement. Presque toutes ces dispositions ont été adoptées en cours de débat parlementaire et n'ont pas été soumises à l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat. » Pour la CGT, il y a là aussi nombre de dérogations qu'il conviendrait d'abroger, quand bien même le protocole du 31 mars 2011 n'évoque que les EPA du décret-liste.

A la Culture, les EPA dérogatoires on en connaît un rayon...

Rassemblant 20 000 agents, moins de 1% des effectifs de la fonction publique de l'Etat (EPA nationaux inclus), le ministère de la Culture concentre aujourd'hui 9 EPA dérogatoires, soit 14 % du total.

7 sont inscrits sur le décret-liste 84-38 : le Centre Pompidou, le Centre de monuments nationaux, le Musée du Quai Branly, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, le Musée Rodin, le Château de Versailles, l'OPPIC (opérateur des projets immobiliers de la culture), couvrant environ 2000 emplois relevant du régime dérogatoire ;

2 sont dérogatoires par la loi : le Centre national du cinéma et l'INRAP (archéologie préventive), représentant presque 3000 emplois dérogatoires.

Comme l'a par exemple souligné la mission interministérielle à propos du décret-liste, il n'existe aucune cohérence de doctrine s'agissant de « l'activité musée » puisque coexistent plusieurs EPA dérogatoires à côté de nombreux autres musées employant essentiellement des fonctionnaires. « Dans le périmètre relevant du ministère de la culture, de nombreux cas de dérogations globales ou quasi globales paraissent justifiées essentiellement par un simple souhait d'autonomie : Centre Pompidou, Centre des monuments nationaux, Musée du Quai Branly (...) il est très difficile de comprendre en quoi les fonctions exercées diffèrent et encore plus difficile de déterminer en quoi elles justifient une dérogation ». Ajoutons par ailleurs que sur la totalité des 7 EPA Culture du décret-liste, l'immense majorité des emplois et missions correspondent, comme l'admet le ministère, à des corps de fonctionnaires existants.

Afin, que soient enfin levées ces dérogations exorbitantes, la CGT-Culture n'a plus rien lâché depuis la signature du protocole du 31 mars 2011. Elle en a même fait l'une de ses priorités dès ses premiers contacts avec la Ministre Aurélie Filippetti puisque la loi Sauvadet (issue du protocole du 31 mars 2011) prévoit que la titularisation est également ouverte jusqu'en mars 2016 aux agents occupant un emploi d'un EPA figurant sur le décret-liste, dont l'inscription sur cette liste viendrait à être supprimée durant ce délai.

Dans le discours ministériel, enfin du changement !

La pression et les solides arguments de la CGT finissent par porter leurs fruits. Le 1^{er} février 2013, devant l'ensemble des dirigeants des établissements publics, la Ministre déclare : *« notre ministère, avec 60 % de contractuels, est un cas à part dans le paysage de la fonction publique (...) parce qu'il regroupe une grande partie des établissements dits sur « décret-liste », il est au cœur des discussions (...) nous avons un objectif clair et conforme aux principes posés par le ministère de la fonction publique : ne réserver les dérogations qu'aux seuls établissements qui en ont réellement besoin, aux seuls emplois réellement nécessaires. »* Peu après, son cabinet indique aux organisations syndicales qu'aucun des 7 EPA concernés n'échappera à un réexamen, à l'emploi près, des dérogations jusqu'ici accordées. Instruction leur est donnée de partir d'une « feuille blanche » et de ne retenir uniquement, pour les dérogations qu'ils souhaitent voir maintenues, que les emplois obéissant cumulativement à 3 critères : les emplois requérant des qualifications particulières, correspondant à des missions spécifiques, non dévolues à des corps de fonctionnaires. En novembre, le cabinet promet que les demandes des 7 EPA seront mises sur la table début janvier afin d'être discutées avec les syndicats au niveau ministériel, et non établissement par établissement.

Il ne reste plus qu'à passer aux actes...

Les remontées des 7 EPA ont bien été transmises, dans le délai annoncé, aux organisations syndicales. Au prisme des 3 critères imposés, ceux-ci consentiraient d'eux-mêmes à remettre dans le droit commun, au global, les 2/3 de leurs emplois dérogatoires. Si du tri reste encore à faire, il s'agit là, indéniablement, d'une avancée très significative. Ce sont autant de postes et de fonctions pour lesquels, à l'avenir, ces EPA ne pourront plus se soustraire à l'emploi de fonctionnaires.

Le cabinet d'Aurélie Filippetti doit à présent, conformément à ses engagements, concerter avec les syndicats sur l'étendue des propositions des 7 établissements, comme sur le volume des examens professionnels et des concours de titularisation à programmer consécutivement aux dérogations qui seront supprimées. Il a d'ores et déjà assuré qu'il porterait devant la fonction publique, au printemps prochain, la demande d'une révision intégrale, pour ce qui le concerne, du décret-liste 84-38 en ne le limitant qu'au strict minimum. Il solliciterait en outre, s'agissant de la titularisation ouverte aux personnels de ces EPA, une « rallonge » du délai de 4 ans prévu par la loi Sauvadet (courant jusqu'en mars 2016), déjà à moitié consommé ! Enfin, après d'amples échanges, le ministère aurait finalement renoncé à titulariser les ayant-droits sur le budget propre des EPA, comme il en avait initialement la délirante intention.

Les mois qui suivent nous diront comment ces engagements ministériels seront concrètement suivis d'effets.

Et il reste toujours d'actualité, pour la CGT, de procéder au même exercice sur les 2 EPA rendus dérogatoires par la loi, le CNC et l'INRAP. Les archéologues, en particulier, en ont fait l'un de leurs principaux chevaux de bataille.

Les dernières aventures de la dérogation au Ministère :

De CTM...

Au comité technique ministériel du 27 juin, Aurélie Filippetti a annoncé que la levée des dérogations ne concernait plus que 700 emplois sur 2000. **Inacceptable**. La CGT-Culture fait le nécessaire avec l'UGFF-CGT (Fédération d'CGT de la Fonction Publique d'Etat) auprès du ministère de la Fonction Publique pour que les engagements pris sur la levée totale des dérogations concerne les 2000 emplois initialement prévus.

En CTM...

Au dernier CTM du 16 septembre, Fleur Pélérin a été interpellée sur cette question. Elle a dit vouloir de nouveau consulter les présidents d'Etablissements concernés, ce à quoi la CGT a répondu que ce n'était pas la peine de remettre le couvert puisque le travail de consultation et de négociation avait déjà été fait.

Bref, les présidents des Etablissements dérogatoires pèsent de tout leur poids sur la ministre pour garder le contrôle de leurs baronnies et pour réduire à peau de chagrin cet accord sur la levée des dérogations. La ministre aura-t-elle le courage et surtout la volonté de faire primer le droit face à ces seigneurs féodaux que sont les présidents des Etablissements du ministère ? On peut en douter... Mais la CGT-Culture ne lâchera pas, la lutte continue !

Canada Dry

Un petit vent de nouveauté souffle à l'étage du service des Ressources Humaines :

La disciplinaire Canada Dry. Ça a le goût de la disciplinaire, ça a la couleur de la disciplinaire...mais ce n'est pas de la disciplinaire ! Tout au plus, une opération de « remontage de bretelles » d'agents CMN sous l'égide de la DRH et d'un ou plusieurs responsables hiérarchiques locaux ayant eu maille à partir avec leur subordonné. En somme, il s'agit de rappeler à Paris qui est le chef dans tel ou tel monument.

Aussi donc, la chose est présentée comme une fleur faite par Sully (on vous épargne la disciplinaire, après tout) aux dits agents. Mais, dans le même temps, admirez le côté retors de la chose, on ne se donne pas le temps de traiter le dossier à fond : en général, calée entre deux réunions, cette rencontre « informelle » débute invariablement par cette formule rituelle de la DRH : « faisons vite, je n'ai pas beaucoup de temps à vous accorder »- une fleur, vous dis-je. Et en ce cours laps de temps, les agents sont sommés de s'expliquer et de faire amende honorable au sujet de situations qui auraient très bien pu se régler à l'échelon local...si l'on avait su se parler. Ainsi, et là est le point litigieux, dans ce type de réunion en comité restreint, à aucun moment ne sont instruits les problèmes inhérents au monument ou au service et dont le motif de la comparaison de l'agent à Sully n'est que le révélateur : sous-effectif pesant sur les équipes, problèmes organisationnels et/ou de communication, souci d'inégalité de traitements entre les agents, la somme des non-dits qui ne seront pas ici abordés. Si bien qu'un agent dépité au sortir de cet entretien m'a dit : « rien ne va changer dans mon monument ». La Directrice des Ressources Humaines nous a suffisamment serinés lors des derniers CHSCT que les enquêtes CHS et autres rapports de l'IGAC faits pour traiter de manière collective une situation conflictuelle au sein d'un monument laissent à désirer, pour ne pas voir ici proposé un de ses axes de remédiation : individualiser le problème, blâmer telle ou telle personne du fait de procédures de travail qu'il conviendrait de revoir. En plus, cette pseudo-disciplinaire a comme second effet Kiss-Cool de ne pas ébruiter ce type de procédure auprès de l'ensemble des instances CHSCT voire auprès du Ministère de la Culture –rappelons juste

dans la lettre de mission de Monsieur Bélaval à son arrivée au CMN, l'attention dont il devait tout particulièrement faire preuve dans le domaine de l'apaisement du climat social dans notre Etablissement Public...

Autre élément pervers –et qui nous fait dire que si elle nous a fait une fleur, c'est bien un chardon hérissé d'épines – c'est que tout le long de nos entretiens plane un couperet au-dessus de nos têtes : la disciplinaire. Aussi la défense des agents se trouve comme corsetée du seul fait que si on va trop loin, si on chauffe trop la DRH, la disciplinaire, l'agent va y avoir droit !

Très clairement, le Canada Dry de la disciplinaire au CMN est une dérive inquiétante qui nous laisse à penser que de toutes parts le navire CMN semble prendre l'eau : il y avait auparavant le Siège avec les différentes Réorgas (Mme Lemesle, M Bélaval) ; il y a maintenant cette disciplinaire « au rabais » permettant aux chefs de services et autres administrateurs de faire comparaître devant l'autorité suprême ceux et celles qui ont eu le malheur en local de ne pas aller dans le sens du vent. Tout cela serait risible si, à un moment donné, la parole de l'agent incriminé avait pu être entendue... Même pas : par le jeu des questions fermées, maintes fois réitérées et reformulées, par les dossiers construits à charge uniquement, par le fait même que, dans plusieurs cas, ce n'est qu'en allant consulter son dossier que l'agent découvrit ce pourquoi on l'accusait... il s'agit bien ici, plus que tout autre chose, d'un simulacre de disciplinaire.

Une fois la représentation terminée, je reconduisais les agents ainsi malmenés jusqu'à l'entrée de Sully. L'administration avait eu ce qu'elle voulait en fait de larmes ou d'excuses ; chez l'agent, au contraire, prévalait le sentiment d'un grand gâchis : à aucun moment, on n'a voulu entendre sa parole. Et pour la justice ? On repassera. Après avoir quitté cet agent, invariablement, je repartais en direction de la Bastille et, croisant la statue de Beaumarchais, me revenait en écho ces quelques mots extraits du monologue de Figaro qui sonnent comme une sombre prémonition de l'usage qui pourrait être fait de ce type de disciplinaire : « Ne pouvant avilir l'esprit, on se venge en le maltraitant ».

GESTION DE LA POLLUTION AU CMN : l'autruche atmosphérique !

Extrait du CHSCT Central du 9 avril 2014

Face à l'ampleur du dernier épisode de pollution qui a touché, en mars 2014 plus de 30 départements sur tout le territoire français, vos délégués CGT ont demandé une organisation du travail modifiée pour les futurs épisodes de pollution.

On peut distinguer deux seuils :

le seuil d'information, pendant lequel les agents sensibles doivent être placés dans une organisation du travail qui ne leur impose pas d'efforts physiques

Le seuil d'alerte, c'est l'ensemble des agents qui devront être placés dans une organisation du travail qui ne leur impose pas d'efforts physiques.

Pour exemple : les postes avec accès avec escalier comme les Tours de Notre Dame, les situations de livraisons et de manutentions, les activités de jardinages, etc... devront faire l'objet d'une attention particulière, voir d'une interdiction pure et simple.

En cas de non respect de ces règles, nous vous invitons à saisir les cahiers de santé et de sécurité et/ou de procéder à un droit de retrait.

Sur le site du Ministère des affaires sociales et de la Santé, le 7 mars dernier (<http://www.sante.gouv.fr/pollution-de-l-air-recommandations-sanitaires.html>), relayé le 17 mars par le Ministère de la Culture et de la Communication, une série de recommandations sanitaires ont été publiées. (voir ci-contre)

Le CMN reste, quant à lui, mutique sur la question, considérant que la pollution atmosphérique est un enjeu environnemental, n'entrant pas dans le champ des conditions de travail. Vos représentants ont cependant démontré le contraire.

Une note de la DRH a été promise, devant informer les administrations locales et les agents des mesures à prendre en cas d'alerte à la pollution. Promesse non tenue jusqu'à aujourd'hui : la note joue les Arlésiennes.

Pour vous donner quelques outils de mesure de l'air, à consulter le matin :

pour pouvez consulter en régions, Atmo France (<http://www.atmo-france.org/fr/>), et en Ile-de-France, Airparif (<http://www.airparif.asso.fr/>) .

La première des pollutions, M Bélaval, reste encore l'absence d'information.

Recommandations sanitaires en cas d'épisodes de pollution

Messages pour le seuil d'information et de recommandation	
Cibles des messages	Message d'information et de recommandation
Populations vulnérables et leur entourage (aidants) Femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires. Population sensibles*	- Réduisez, voire évitez, les activités physiques et sportives intenses** (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. • Si vous ressentez des symptômes, et que ceux-ci sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur, privilégiez des sorties plus brèves qui demandent moins d'effort que d'habitude. • Evitez de sortir en début de matinée ou en fin de journée et aux abords des grands axes routiers (renseignez-vous auprès de votre Association régionale agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sur les sites les plus pollués) : • En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien. • Messages spécifiques en cas d'épisode de pollution à l'ozone : « Les activités physiques et sportives intenses intérieures peuvent être maintenues. Evitez de sortir en début d'après-midi entre 12 h et 16 h. »
Population générale	Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles. Cependant, en cas de gêne inhabituelle (par exemple : fatigue, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Messages pour le seuil d'alerte	
Cible des messages	Message d'alerte
Populations vulnérables et leur entourage (aidants) Femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires. Populations sensibles*	- Evitez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou à l'intérieur. • En cas de gêne respiratoire ou cardiaque inhabituelle, consultez votre médecin ou pharmacien ou le numéro d'appel air et santé***. Vous trouverez plus d'information sur le site internet de votre Association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) • Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement doit être adapté. • Si vous sentez que vos symptômes sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur, privilégiez des sorties plus brèves que d'habitude. Evitez de sortir en début de matinée et en fin de journée et aux abords des grands axes routiers. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort. • Messages spécifiques en cas d'épisode de pollution à l'ozone : « Les activités intérieures peu intenses peuvent être maintenues. Evitez de sortir en début d'après-midi entre 12 h et 16 h. »
Population générale	Réduisez et reportez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur jusqu'à la fin de l'épisode si des symptômes sont ressentis (fatigue inhabituelle, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations), et prenez conseil auprès de votre médecin.

* Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.

** Activités physiques et sportives intenses : exercice qui oblige à respirer par la bouche.

*** Il s'agit de la permanence sanitaire dont les modalités de mise en place sont encore en discussion (site internet ou téléphone) ; cette permanence sanitaire existe déjà dans certaines régions.

Compte-rendu de la Commission Formation du 26 mai 2014.

Les commissions formations vont et viennent : émanations des Comités Techniques, elles ont ceci de notable qu'elles peuvent se décliner en deux grands ensembles : il y a celles en fin d'année servant à présenter le projet d'actions de formations pour l'année à venir –où notre organisation syndicale pèse de tout son poids pour imposer comme prioritaires certains stages plus en phase avec les souhaits des agents ; il y a encore celles intervenant en début d'année et qui ont pour but essentiel de tirer le bilan de formation de l'année écoulée.

Mais il serait par trop réducteur de vouloir limiter cette instance à une simple structure binaire. Puisqu'avec celle du joli mois de mai, il y a donc trois rendez-vous de la Commission Formation, parlons aujourd'hui de cette réunion médiane qui marie les éléments de bilan 2013 avec le futur plan de formation 2015.

1) Le Bilan

Plus encore qu'une somme de pourcentage, d'un éventaire de camemberts ou d'un alignement de pyramides digne de Gizeh, le bilan est affaire de communication (à destination des organisations syndicales, des agents du CMN, des représentants du Ministère, etc.). Les destinataires présents, reste maintenant à analyser le message proposé : il s'agit d'un exposé *pro domo* des réalisations à mettre au crédit de l'énonciateur, voire à passer sous silence certains faits peu glorieux...

Ainsi donc le chapitre dévolu à la conservation préventive avec une action de formation sur site à Champs-sur-Marne, dont on a pas bien compris s'il s'agit d'une action de formation obligatoire ou pas. Pour mémoire, elle a été mise en place suite à la réouverture de ce château sans que l'ensemble des postes aient été pourvus pour surveiller les salles, que par ailleurs un choix a été fait de présenter dans l'enfilade de salles sur deux étages une pléthore d'œuvres d'art uniques, un afflux massif de visiteurs

(au-delà de toutes les estimations), que l'entretien-restauration de ces collections soit confié à une entreprise privée... toutes ces raisons mises bout à bout qui nous avaient conduit à nous opposer à la réouverture de Champs dans ces conditions... et qui ont amené à ce que trois œuvres soient détériorées : deux du fait de visiteurs ayant voulu jouer à la dinette avec des porcelaines du XVIII^{ème} siècle (où l'on voit les conséquences du manque d'effectif que nous avions pointé du doigt), une du fait de la société de nettoyage de bureau inapte à se charger du menu entretien-restauration des pièces de cette collection. Du coup, cette charge (et la responsabilité qui s'ensuit lors des manipulations) en incomberait maintenant aux agents. Question : quid des assurances en cas de détérioration par un agent d'accueil d'une porcelaine valant plusieurs dizaines de milliers d'euros ? Gageons que cette formation aura su répondre aux justes interrogations et inquiétudes de nos collègues de Champs-sur-Marne.

Ainsi encore, la formation « Optimisation de l'assortiment du point de vente », nouvelle marotte au niveau de la Présidence et qui, après « Accueil, un état d'esprit » des temps lemesliens ou « gestion des situations difficiles », voici un nouveau stage qui, s'il ne revêt pas un caractère obligatoire, est fortement conseillé aux collègues caissiers et vendeurs. Plus de soixante agents ont été touchés par cette action de formation dont on nous précise –vertige de la communication à tout crin –qu'elle a répondu aux besoins des agents en attente de pareil biais pour se former...

Puis après cette présentation générale du bilan, assortie de l'inénarrable passage en revue des totaux, pourcentages par tête de pipe et autres éléments de statistique, nous pouvions passer du simple exercice de communication au débat.

Celui-ci fut ouvert par un propos liminaire de la DRH selon lequel

une étude prouverait qu'à rebours de ce qui a été observé dans le reste du Ministère, il n'y aurait pas de différence flagrante au CMN entre le taux d'employés et de cadres touchés par des actions de formation. Ce qu'entendant, un représentant du SNMH-CGT s'empresse d'interroger le Pôle Formation au sujet des motifs de refus de formation lié au « caractère non ciblée et non prioritaire » de la demande. Cela n'intervient qu'occasionnellement, répond de manière embarrassée la DRH : lorsqu'un agent fait plus de 10 demandes. Il n'empêche, le vernis du beau tableau que la DRH nous avait dépeint commence à craqueler.

Au sujet du DIF : de part et d'autres de la table, on acte de l'échec de ce dispositif aussi bien au CMN que dans l'ensemble du Ministère.

Sur les formations RPS (risques psychosociaux), une première action a été menée en 2012 ; suite aux remontées, l'offre a été réajustée en vue d'une nouvelle mouture de cette formation proposée en janvier 2014. Et la DRH de préciser qu'un mail avait été envoyé afin que tous les membres des CHSCT puissent faire au choix, soit la formation dispensée au CMN, soit celle du Ministère.

Formation bureautique : comme l'a précisé l'une de nos camarades, il y a une urgence à ce que tous les agents puissent utiliser l'outil informatique. Ce à quoi la DRH a rétorqué : « on est pas informaticien pour pouvoir se servir d'un ordi »... Il est vrai, comme tout bon pédagogue vous le dira, vous aurez beau donner un crayon à un enfant qui ne sait pas écrire, quand bien même ce serait un stylo Mont-Blanc, que vous n'arriverez pas à en tirer la moindre ligne d'écriture. Et cela est dit sur un ton badin par l'administration, qui pourtant quelques semaines auparavant, avec le tout nouveau logiciel de gestion RH (GTA), vantait l'autonomie ainsi conférée à l'agent, sa possibilité en temps réel, via l'outil informatique, de poser ses congés (par exemple)

A l'issue de cet exercice de questions-réponses autour du bilan 2013, l'administration a fait le constat suivant : au CMN, les catégories A et B ont plus recours aux formations individuelles que les catégories C... Mettons simplement ce propos en parallèle avec la déclaration liminaire de la Directrice des Ressources Humaines relativement au faible écart entre cadres et employés touchés par une action de formation...

2) Le plan de Formation 2014

Là encore, il s'agit d'un balayage général de l'ensemble des formations proposées pour l'exercice 2014-2015. Aussi, ayant à cœur de ne pas vous livrer une litanie de formations, nous nous contenterons de vous présenter quelques éléments saillants.

Certi phyto: deux sessions seront organisées pour les opérateurs et une autre pour les décideurs. Soit, une cinquantaine d'agents ciblés.

SSIAP: il s'agit d'un plan pluriannuel pour lequel un courrier demandant aux administrateurs de recenser les agents le possédant (pour recycler) ou pouvant y concourir, a été envoyé sur tout le territoire.

Formateurs internes: une charte des formateurs internes a été rédigée, des réunions avec les personnes concernées ont été faites afin de mieux concilier leurs besoins avec leurs actions de formations. Sur ces entrefaites, un de nos camarades a demandé si à ce propos des formations avaient été reportées ou annulées? Car certaines d'entre elles ont été annulées faute de formateur. Ce à quoi il a été répondu par l'A+B du botter en touche: retour sur la charte, sur l'engagement du formateur interne qui découle de cette relation contractuelle. Derrière ces propos ellyptiques se cache une réalité des plus prosaïques: il y a un an de cela, on nous a proposé (d'abord en Commission Formation, puis en Comité Technique) une augmentation de la rémunération horaire des formateurs internes afin de s'aligner sur les tarifs en vigueur au Ministère. Las! 365 jours ont passé, une charte a été rédigée et, toujours, demeure ce souci à recruter en interne des formateurs CMN.

Formation connaissance du CMN: nous l'appelions de nos vœux; enfin, la première session a eu lieu pour onze agents frais émoulus au sein de notre

établissement. Une seconde session est prévue en octobre.

Encore un cinglant démenti aux propos liminaires de l'administration au travers du questionnaire adressé en juin à l'ensemble des administrateurs et chefs de service pour faire remonter leurs besoins en terme de formations. Devant cette annonce, la CGT a demandé si un tel questionnaire serait adressé à chaque agent? De par le passé, cela avait permis de mettre au programme certaines formations spécifiques: vitrail, tapisserie, etc. Bien sûr, il fut opposé à cette proposition une fin de non recevoir au double-motif que cela serait trop lourd et long en terme de traitement de données et qu'on manquait de référents formations sur les monuments pour en assurer le suivi. Réponses autant captieuse que technique à un criant souci des agents sur le train à avoir voix au chapitre en matière de formation...

Livret d'accueil: c'est l'Arlésienne! Au moment où nous écrivions ces lignes en mai 2014, la maquette était encore en attente d'être imprimée. Depuis lors, c'est chose faite. Et quelle surprise pour les agents dans les monuments de voir seulement figurer sur les 36 pages copieusement illustrées de photo-graphies, seulement 3 images où l'on voit des agents des monuments au travail; pour le reste, on a une inquiétante procession de monuments sans âme qui vive. A croire que les agents dans les monuments ne travailleraient pas ou, peut-être pire encore, que l'administration n'arrive pas à estimer en quoi consiste leur travail. Où en est-on alors de cette Réorga qui voulait conférer un plus grand rôle aux monuments quand ceux-ci sont présentés comme de belles coquilles vides et, dont les agents exercent, au mieux, un rôle de figuration dans cette plaquette? Symbolique? Non, plutôt symptomatique.

3) En guise de conclusion

Et pour clore cette Commission Formation du 26 mai 2014, Mme Théoval nous a annoncé que suite aux demandes de certains chefs de service et directeurs, un marché allait être passé avec un cabinet spécialisé droit public/droit privé pour du coaching auprès des personnes désireuses d'en bénéficier. Entendons-nous, tout de

suite: il y a de grandes zones d'ombres autour de cette « formation ». Le budget, tout d'abord: n'y a-t-il pas un risque que cela grève le budget des formations au CMN? (comme il a été précisé lors de la Commission Formation Ministérielle du 1er juillet dernier, il ne s'agit pas d'une formation mais d'un accompagnement individuel de cadres qui, en aucun cas, ne doit relever du budget formation, dicit le Service des ressources humaines (SRH) du Ministère, le contenu, ensuite... sur lequel, on a plus de craintes que de certitudes... et lorsque nos certitudes seront plus que certaines, il y a fort à parier que nos craintes s'en trouveront décuplées; la méthode, enfin: quelle méthode donc; un quarteron de chefs de services et de directeurs toquent à la porte du Pôle Formation pour exiger un peu de coaching, sommant ainsi ces agents de s'exécuter...

Au travers de cet énième exemple, on est bien loin du tableau idyllique que nous brossait la DRH en préambule. Comme nous avons pu le vérifier à maints égards, il est plus facile de vous faire entendre, d'obtenir une action de formation ciblée lorsque vous êtes cadre, au CMN, plutôt que lorsque vous êtes simple agent de terrain. Dans ce dernier cas, seul votre chef de service fait remonter les besoins de formation pour vous comme pour l'ensemble de vos collègues... aussi, ce qui se dessine (ou se confirme), c'est bien un système à deux vitesses: qualitatif, lorsqu'il s'agit des cadres ou certains agent « plus, plus » du siège (formation individualisée, prise en compte des besoins de l'agent, coaching dédié...); quantitatif, pour tout le reste des agents et employés du Centre.

De sorte qu'une fois gratté le vernis de la communication, il reste les faits têtus qui confirment années après années, cet écart que la Présidence Béval entend encore accroître à la vitesse qu'à la marée pour reconquérir ses prébendes dans la baie du Mont saint-Michel.

P.S.: on ne peut taire aujourd'hui, qu'un mois et demi après la tenue de cette instance, deux personnes siégeant pour le compte de l'administration ont démissionné. On ne peut plus nier l'évidence: le malaise couve au sein du service des Ressources Humaines.

La Véritable Histoire De l'Art au CMN



Le monde de Jaurès : l'Humanité

« La grève en soi est un fait déplorable et où éclate tout le vice d'un ordre moral inique et déréglé. Que les travailleurs soient condamnés, pour défendre leur dignité menacée parfois par l'arbitraire des chefs et des sous-chefs, pour défendre ou pour améliorer leur pauvre salaire, à cesser en effet le travail, à troubler la vie économique de la nation, à s'imposer, à imposer à leurs familles de cruelles privations et tous les hasards d'un combat souvent inégal, c'est le signe et l'effet d'une société barbare. Il n'y aura civilisation que lorsque le travail et la propriété seront confondus socialement dans les mêmes mains et lorsque la grande coopérative de producteurs égaux, affranchis de toute domination de classes et de tout prélèvement oligarchique, réglera elle-même, selon des règles d'équité consenties par l'ensemble, les conditions de travail et de rémunération. Jusqu'à là, la grève reste comme un monument de la barbarie sociale, et les pharisiens qui n'ont d'indignation que contre les accès de brutalité d'un prolétariat voué par eux, par leur société, à des formes de luttes rudimentaires et grossières, ne feront pas oublier, par le venin de leurs institutions, la sauvagerie essentielle et permanente de leur pensée ».

Jaurès 1910

L'année 2014 est une année incontournable pour évoquer Jaurès. En premier lieu, parce que Jaurès est tombé sous les balles d'un nationaliste le 31 juillet 1914 pour son engagement pacifiste, agissant contre la guerre que deviendra ce gigantisme charnier que fut 14-18. Mais aussi parce que les combats de Jaurès sont encore d'une grande actualité. Cette période voit à la fois de fortes et nombreuses luttes sociales, la naissance de la première organisation syndicale en 1895, la Confédération Générale du Travail (CGT), la naissance de coopératives, le rassemblement des différents courants de gauche par la création de la SFIO en 1905 dont Jaurès est l'un des principaux fondateurs.

Jaurès, dès son vivant, fut le symbole des luttes sociales et le défenseur des opprimés. Dans la parole mais aussi dans les actes.

Les grèves de Carmaux : le tournant socialiste de Jaurès

Jaurès est né le 3 septembre 1859 et devient, après avoir été reçu premier à l'Ecole normale supérieure et une agrégation de philosophie, professeur au lycée d'Albi. En 1885, à 26 ans, il devient député du Tarn puis, en 1889, maître de conférences à la faculté des lettres de Toulouse et l'année suivante, conseiller municipal de cette même ville puis maire-adjoint à l'Instruction publique.

Les grèves des mineurs de Carmaux sont l'un des tournants politiques les plus importants pour Jaurès. Ces grèves des mines de charbon furent importantes et durèrent plusieurs années. D'autres dans la verrerie, qui dépendait de la charbonnerie, se développèrent et aboutirent à la verrerie autogérée d'Albi.

En 1883 est créé le premier syndicat des ouvriers mineurs de Carmaux, un an avant la loi Waldeck-Rousseau élargissant les possibilités de création de syndicats. Parmi ses membres, Jean-Baptiste Calvignac. Celui-ci est élu maire socialiste de la ville le 15 mai 1892. Cet ajusteur aux ateliers des mines, devenu maire, est licencié à peine 3 mois après son élection. Aux dires de la société des mines de Carmaux, les fonctions politiques de Calvignac pouvaient porter atteinte à son activité professionnelle. Il faut dire que les idées socialistes ne sont pas du goût du patronat, et qu'un ouvrier devienne maire, est pour le moins « incongru » : les postes de notables devant rester chasse gardée à la classe dominante, chacun devant rester à sa place, celle qui lui est assignée depuis sa naissance. L'ouvrier Calvignac, devenu maire, trouve le soutien des mineurs qui se mettent en grève. Leurs revendications : réintégrer les délégués syndicaux à la mine. La direction ne bouge pas de position. Finalement, c'est le 3 novembre 1892 que prend fin le mouvement de grève par les démissions de Jérôme de Solages, député de Carmaux, et Humblot, directeur des mines et la libération des ouvriers condamnés. Nouvelle grève le 16 août 1896 où les

ouvriers envahissent le parc de la maison de la direction, cette fois réclamant la démission immédiate du directeur des mines. Le président du Conseil envoie la troupe, et cette grève devient un enjeu national. 9 grévistes furent condamnés à l'emprisonnement mais la grève s'accroît davantage. Jaurès, dans la Dépêche du Midi, prend la défense des grévistes. Jaurès est alors élu député du Tarn en 1893. Puis par la suite élu aux législatives de 1902 portant le Bloc des gauches au pouvoir à une période où les grèves s'élargissent dans la région.

Jaurès devient donc en 1893 député des ouvriers de Carmaux. Tournant politique vers le socialisme pour plus de justice sociale. Il n'oubliera jamais ce combat et fera siens les combats ouvriers jusqu'à sa mort en 1914. Carmaux 1892. Puis Courrières en 1906 où 1100 mineurs, suite à un coup de grisou, ne retrouveront jamais la lumière du jour. Durant des jours, leurs femmes attendront qu'on leur porte secours. En vain, les intérêts économiques patronaux priment sur la vie des hommes restés sous terre. Jaurès le dénonce, appelle à la solidarité et en appelle à ce que les ouvriers enfin « prennent en main la grande production ». 1908, Clemenceau - qui avait déjà fait tirer sur les ouvriers en 1906 suite aux grèves de Courrières - lance encore la charge sur les grévistes de Draveil : 4 morts, 200 blessés et 31 dirigeants de la CGT arrêtés, avec le souhait de décapiter le syndicat. Jaurès écrit dans l'Humanité « Contre nous, contre le prolétariat, un immense ralliement conservateur s'opère ».

Entre 1904 et 1914, on compte plus de 1000 grèves par an ! 1906 connaît 9,5 millions de journées de grève ! Et Jaurès n'eut de cesse de se rendre à la rencontre des ouvriers en lutte et de porter au Parlement leurs revendications pour l'amélioration de leurs conditions de vie, véritables avancées sociales : journée de 10 heures (1900), retraites ouvrières et paysannes (1904), repos hebdomadaire (1906), système de retraite (1910). Jaurès n'a pas vu aboutir tous ses projets comme sa profession de foi du 29 avril 1906

qui annonce la Sécurité sociale qui ne verra le jour qu'après la Seconde guerre mondiale : « La République stimulée par le socialisme, pressée par la classe des travailleurs, commence à instituer cette assurance sociale qui doit s'appliquer à tous les risques, à la maladie comme à la vieillesse, au chômage et au décès comme à l'accident. ». Autre combat n'ayant pu aboutir de son vivant mais quelques décennies plus tard : accorder le droit de vote aux femmes. Celles-ci, exclues de la vie démocratique du pays, eurent un rôle prépondérant dans les luttes de l'époque. Ainsi en 1899, Schneider, maître des forges du Creusot, gagne 585 fois plus que les ouvriers qu'il exploite, les femmes défilent. En 1909, les boutonniers de Méru défilent contre la baisse des salaires. Les femmes sont en tête du cortège. La République leur envoie la troupe du général Joffre... Cette classe ouvrière, avant même de devenir la chair à canon des industriels, militaires et politiques de la guerre 14-18, connaissait déjà le prix du sang pour oser prétendre à une vie meilleure... Anatole France, rédacteur dans le journal de Jaurès l'Humanité, aura su résumer la situation de cette guerre « On croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industriels ».

Jaurès politique

Durant 20 ans, Jaurès fût député. Assidu, opiniâtre, combatif. Tribun. C'est en 1885 qu'il débute en tant que député républicain du Tarn. Il est alors le plus jeune député de la Chambre. Durant ses mandats, il a su renverser des gouvernements par son éloquence et la force de ses convictions. Mais il savait aussi prendre le temps nécessaire pour faire avancer ses propositions de loi. Ainsi, il crée les délégués mineurs à la sécurité, la journée de repos hebdomadaire, les retraites ouvrières et paysannes, la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il fait partie des dreyfusards lorsqu'il relance l'affaire en avril 1903 pour aboutir à la réhabilitation du capitaine Dreyfus. L'affaire Dreyfus c'est l'accusation par l'armée et la République d'un militaire d'origine juive d'intelligence avec l'ennemi : en 1894, l'ennemi c'est l'Allemagne. Jaurès s'était déjà exprimé dans la Petite République en 1898 par ces lignes « Rien n'est au-dessus de l'individu. [...] C'est l'individu humain qui est la mesure de toute chose. Voilà le socialisme. [...] Quel que soit l'être

de chair et de sang qui vient à la vie, s'il a figure d'homme, il porte en lui le droit humain. ». La France de l'époque n'est pas seulement divisée par l'affaire Dreyfus, elle est littéralement déchirée. Eclate au grand jour l'antisémitisme. Dreyfus, parce que juif, ne peut être que coupable. « La France juive » du colonel Drumont est un succès en 1886. En 1898, Zola fait paraître son « J'accuse » pour défendre le capitaine Alfred Dreyfus. Dreyfus est exilé en Guyane en 1894, Zola suite à son article est également exilé, Jaurès est agressé à tribune de la Chambre des députés par le comte de Bernis. Mais y compris chez les socialistes, l'affaire divise. Pour Jules Guesdes et ses partisans, s'ils s'opposent à l'arbitraire des militaires, ils sont réservés sur leur propre engagement collectif : les prolétaires n'ont rien à y gagner dans un conflit ne concernant que la bourgeoisie. Pour Jaurès, il en va de la République et du socialisme « Nous ne sommes pas tenus pour rester dans le socialisme de nous enfuir hors de l'humanité ».

C'est en décembre 1905 que sont définis les principes de laïcité de la République française : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice de culte ». « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Jaurès fait partie des bâtisseurs de la loi de séparation de l'Etat et de l'Eglise, celle-ci consolide le rôle de l'école sur les principes fondamentaux de la République. Jaurès écrit « Apprenez aux enfants à lire et à penser, ne vous arrêtez pas aux vétilles que sont les fautes d'orthographe ».

Jean Jaurès connu au fil de sa vie une véritable évolution concernant la question coloniale. En homme du 19ème siècle, en 1885, il ne s'oppose pas à la colonisation. Puis les années passant, les convictions politiques s'affirment sur le plan local, national puis international, vont conduire sa réflexion à s'y opposer. Depuis 1884, les dirigeants européens se partagent l'Afrique et ses habitants. La République française se mue en empire colonial à l'instar de l'empire britannique qui la devance. Le Reich allemand, en perte de vitesse et donc de terres d'outre-mer, multiplie les exportations. La planète devient un énorme marché et devient par la même occasion un champ de bataille économique dont les populations locales sont les premières victimes, viendront ensuite les morts de 14-18. Dès 1895,

Jaurès dénonce dans un journal « Il a été démontré par des faits que les plus étranges abus et les plus déplorables prévarications viciaient notre politique coloniale ». Au début du 20ème siècle, l'Europe possède 90% des capitaux mondiaux et assure la moitié de la production industrielle. Ainsi Jaurès déclare en 1907 « Le socialisme est l'ennemi irréductible de l'exploitation de l'homme par l'homme, et par cela même, ennemi non moins irréductible de l'exploitation politique et économique d'une nation par une autre ». Sur le Maroc, Jaurès intervient « Je viens demander au gouvernement de dégager la France de la redoutable aventure où elle s'enfonce », « C'est notre intérêt qu'un pouvoir marocain actif, populaire, j'oserai dire national, se constitue au Maroc ». Ce n'est qu'en 1956 que le Maroc recouvrira son indépendance.

Mais Jaurès, défenseur du Bloc des gauches, a aussi réuni de nombreuses composantes de partis de gauche jusqu'à la création de la SFIO (section française de l'internationale socialiste).

Jaurès dans son combat politique n'en oublie pas pour autant les combats et les grèves du monde ouvrier. Il voyagera sans cesse pour aller là où les luttes se font, se faisant parfois arbitre, parfois meneur de grève.

Il a l'internationalisme chevillé au corps. Son pacifisme vient aussi de cette conviction que les peuples ne peuvent se faire la guerre, amis de misère, eux qui non rien à gagner et tout à perdre. Ainsi, Jaurès s'oppose à la loi des trois ans de service militaire. Celle-ci est néanmoins votée en 1913. Il s'opposera jusqu'à sa mort aux préparatifs de guerre.

Le voyage en Amérique latine

Jaurès partit 3 mois en Amérique latine et se rendit au Brésil, en Uruguay et en Argentine. Il y fit des conférences publiques qui connurent un grand succès. C'est à Buenos Aires, qu'il déclara « Ce que nous ne voulons pas, c'est que le capitalisme international aille chercher la main d'oeuvre sur les marchés où elle est la plus avilie, humiliée, dépréciée, pour la jeter sans contrôle et sans réglementation sur le marché français et pour amener, partout dans le monde, des salaires au niveau des pays où ils sont les plus bas ».

Jaurès journaliste

Jaurès fut professeur, puis député mais aussi journaliste. La politique et le journalisme ont été les deux jambes qui ont fait avancer sa pensée. Il a écrit dans « la Dépêche », « la Petite République » mais il fut surtout le fondateur de « l'Humanité » en 1904, journal qui fête cette année ses 110 ans d'existence. Ce journal eut d'illustres rédacteurs : Jules Renard, Anatole France, Octave Mirbeau... Ce journal se voulait socialiste, portant la parole des luttes ouvrières mais aussi de chroniques culturelles. Dans le premier éditorial, Jaurès écrit son ambition « Le titre même de ce journal, en son ampleur, marque exactement ce que notre parti se propose. C'est, en effet, à la réalisation de l'humanité que travaillent tous les socialistes. L'humanité n'existe point ou elle existe à peine. A l'intérieur de chaque nation, elle est compromise et comme brisée, par l'inévitable lutte de l'oligarchie capitaliste et du prolétariat. [...] Seul le socialisme, en absorbant toutes les classes dans la propriété commune des moyens de travail, résoudra cet antagonisme et fera de chaque nation enfin réconciliée avec elle-même une parcelle d'humanité ».

Les articles abordés sont toujours d'actualité, ainsi le 11 novembre 1913, voici comment parlait Jaurès du lien entre la presse et la publicité, : « C'est notre devoir et notre honneur d'écarter toute publicité de finance. Car la finance et la politique sont aujourd'hui si étroitement mêlées, les rapports du capitalisme et de l'Etat sont si multiples, les concessions de tout ordre mettant si complètement aux prises les intérêts du capitalisme et ceux de la Nation, les emprunts extérieurs et la diplomatie s'enchevêtrent en de si étranges replis et des nœuds si multipliés qu'un journal n'est libre de son action nationale et internationale qu'à la condition de rejeter des subventions et des concours qui pris en soi, pourrait paraître innocents à des citoyens attentifs. [...] Une agence d'information et de réclame a promis par une circulaire à tous ceux qui s'adresseraient à elle d'introduire la défense de leurs intérêts jusque dans les éditoriaux, jusque dans les articles de fond des grands journaux d'Angleterre. Bientôt un journal pleinement indépendant sera un des grands luxes de la pensée humaine ;

et une des gloires du Parti socialiste sera de donner à l'intelligence et à la conscience des hommes cette garantie et cette sécurité ».

Les mêmes méthodes d'information, de propagande de la peur sont organisés depuis au moins 1912. Et Jaurès s'insurge contre ces méthodes notamment dans l'un de ses articles intitulé « Une honte » : « Quelle abjection dans cette propagande de la peur ! On lit sur les murs de Paris d'ignobles affiches qui apprennent au monde que toutes les boutiques sont forcées, que toutes les existences sont menacées, qu'au coin de toutes les rues, le passant est guetté par le couteau d'un apache (la délinquance de l'époque).

Jaurès en héritage

Jaurès aujourd'hui est mal connu de nos contemporains. C'est oublier une partie des débats d'avant la Première Guerre Mondiale dont nombre de militants ont tenté d'éviter les politiques militaristes, l'entrée en guerre sans même savoir quel carnage sera cette guerre, guerre qui donnera les germes de la Deuxième Guerre Mondiale.

C'est oublier le fondateur d'une gauche unie qui connût par la suite une scission en 1920 lorsqu'une majorité des militants de la SFIO créèrent la section française de l'internationale communiste (SFIC) future Parti Communiste Français.

L'Histoire dénonce l'horreur de 14-18 et de 39-45. Il est regrettable le président de la République n'est pas rendu hommage à Jaurès lors de son discours d'introduction aux commémorations de 14-18 préférant citer de Gaulle, acteur incontournable de la Deuxième Guerre Mondiale et non de la Première. Dans un monde de propagation guerrière, difficile en effet de rendre hommage à un fervent pacifiste.

Hollande, candidat à la présidentielle de 2012, fut acclamé à Carmaux, ville qui fit Jaurès député, ville socialiste historique. Hollande, président de la République en 2014 après un bilan de 2 ans, s'y fit hué. La rupture est bien là. Le changement tant attendu, tant promis, tant menti, n'est pas venu. Hollande a fait le choix de répondre aux exigences patronales plutôt que de répondre aux aspirations sociales des travailleurs que l'on ne cesse de fragiliser. Comment dans ce contexte se revê-

tir de l'image de Jaurès qui s'est battu pour les salaires, les conditions de vie et la protection sociale des travailleurs, pour la paix, alors que sa politique va à l'encontre de ce pilier socialiste et des aspirations du peuple.

Comment ne pas évoquer également le concept de « résilience républicaine » lancé par Philippe Bélaval, président du CMN. Dans cette lâcheté ambiante, on préfère oublier le courage et l'honneur de certains, héros méconnus du quotidien que le présent combat et que l'histoire reconnaît. Une exposition est organisée sur Jaurès, lui qui fut pantéhonisé en 1924. Mais au fond peut-être que cela est tout aussi indécent que le déplacement du président de la République à Carmaux. Bélaval ferait bien de relire Jaurès et de s'en inspirer. Lui qui avait pour mission de remettre en place un dialogue social de qualité et de mettre fin à la souffrance au travail. Après 2 années à tête du CMN, le bilan de Bélaval est désastreux. Les 44 jours de grève au Mont Saint-Michel l'année dernière, n'ont pas fait comprendre à Bélaval toute l'importance des conditions de travail, et donc de santé des agents, de nouveaux jours de grève ont dû être à nouveau déposés. Tout comme la précarité institutionnalisée : la lutte des vacataires pour l'obtention de contrat à durée indéterminée et à temps plein et leur victoire en mai est la démonstration que sans la lutte point de « cadeau » n'est accordé aux travailleurs.

Les Archives nationales ont rendu hommage à Jaurès lors d'une exposition de plusieurs mois. Ainsi est rendu à la mémoire collective cet homme infatigable épris de justice sociale, de fraternité, d'égalité, de paix, d'une éloquence rare qui en fit l'un des derniers tribuns politiques.. 100 ans après l'assassinat de Jaurès, son combat continue.

La maquisarde de la cordillère des Flandres

Le coût du capital

Depuis novembre 2013, la CGT a entamé une campagne sur le coût du capital. A cette occasion, un colloque a été organisé au CESE (Conseil économique, social et environnemental) le 2 juin. Une quinzaine d'intervenants de la CGT, des *Economistes attérés* et autres économistes ont fait un état des lieux et lancer des pistes pour porter des alternatives à la pensée économique dominante : le néolibéralisme. La CGT Culture s'est depuis des mois engagée dans cette bataille et n'a donc pas manqué ce rendez-vous.

On entend parler à longueur de journée du « coût » du travail qui serait trop élevé en France. Ce « coût » serait un facteur aggravant face à la « crise » que nous traversons et handicaperait les entreprises qui ne seraient pas assez compétitives face à la concurrence mondialisée. C'est à ce titre, dans la droite ligne de son prédécesseur Sarkozy, que le président de la République Hollande s'attaque aux travailleurs : gel du point d'indice dans la Fonction publique, signal destiné au patronat permettant le blocage de tous les salaires, , facilitation donnée aux licenciements via l'accord national interprofessionnel (ANI)... Parallèlement, les travailleurs ne cessent de voir augmenter la vie quotidienne (électricité, loyers, gaz...). Cela entraîne ainsi à terme une baisse du niveau de vie pour l'ensemble des Français. Si les salariés se voient bloqués sur leurs revenus et vivent sous la menace des licenciements, le gouvernement prône par ailleurs la politique de l'offre avec toutes sortes de réductions d'impôts pour les entreprises (pacte de responsabilité...) portant atteintes aux cotisations sociales et patronales, c'est-à-dire sur les salaires différés des travailleurs mais aussi à la solidarité nationale et intergénérationnelle que représente notre système de protection sociale (santé, retraite, chômage, famille...).

Puisque c'est la crise...

Pierre Gattaz, héritier de son père tant de la société qu'il dirige qu'à la tête du MEDEF à quelques années d'intervalle, est le pourfendeur de ce « coût » du travail prônant les baisses des cotisations patronales et demandant l'instauration d'un salaire « transitoire » inférieur au

Smic. Celui-ci a pourtant vu sa fortune personnelle augmenter de plus de 4% en 2013 et bénéficie d'un salaire de 25000 euros par mois sans compter les bonus et autres bénéfices. La crise...vous dit-on... Quant à Pascal Lamy, proche de François Hollande, ex-directeur général de l'Organisation mondiale du commerce où il bénéficiait d'un d'un salaire mensuel de 263354 euros, réclamait pour lui (ce qui lui a été refusé) une augmentation de 32% - soit 8426 euros – pour disposer d'une retraite « confortable ». Le même réclamant un marché du travail plus flexible et des « petits boulots » payés en dessous du Smic. Le gouvernement, qui ne cesse de créer un système où les inégalités s'accroissent par le blocage des salaires (et donc une non reconnaissance du travail), a également fait le choix des exonérations fiscales pour les patrons (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, pacte de responsabilité...). Rappelons simplement que cette politique menée depuis plusieurs décennies n'a jamais apporté de résultat en terme de créations d'emplois et ne profitent principalement qu'aux multinationales (celles qui dégraisent les effectifs et/ou délocalisent pour toujours plus de rentabilité pour les actionnaires). Situation ubuesque donc où les plus pauvres, les travailleurs, se voient contraints de participer à l'effort national en terme d'économie (double peine puisque cela se fera aussi en réduisant les dépenses publiques donc en s'attaquant à la protection sociale et aux services publics) tandis que les plus favorisés se voient offrir des économies qui n'auront aucun impact pour l'amélioration de la situation économique nationale. Mais comment en est-on là ?

Un capitalisme financiarisé

La société capitaliste se définit comme un rapport social dont la rémunération du capital dépend des rapports de force entre le capital et le travail et de l'évolution du système. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une phase appelée « capitalisme financiarisé » qui se caractérise par une ponction de plus en plus forte des valeurs créées par les travailleurs au profit des actionnaires. On constate que le montant des dividendes versées comparé à la valeur ajoutée a été multiplié

par quatre en 30 ans. Dans ce contexte, au-delà même du coût du capital, les chercheurs du Clersé de l'université de Lille-I ont introduit une nouvelle notion : le surcoût du capital. Celui-ci est estimé à 100 milliards d'euros.

Si l'on admet que la valeur créée par les travailleurs ne peut pas leur être attribuée dans sa totalité, une partie devant être affecté au renouvellement et au développement des capacités productives et au financement des biens et des services publics, dans la conception capitaliste, on assiste au nom de « l'esprit d'entreprise » et des risques associés, au fait que les propriétaires et actionnaires revendiquent un prélèvement sur les valeurs créées par les travailleurs. Dans la conception du capitalisme financiarisé qui relève d'une logique de domination et d'exploitation, le risque doit être reporté sur les travailleurs alors que la rémunération du capital devient quant à elle de plus en plus onéreuse. Cela entraîne toujours plus d'intensification de l'exploitation des travailleurs et une crise systémique. Les aides accordées par la puissance publique – s'élevant à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an – représentent là encore un coût indirect du capital.

Sortir de l'impasse par plus de justice fiscale

A contrario de ce système, la CGT revendique un nouveau mode de développement économique et social, une société plus solidaire, plus humaine et plus respectueuse de l'environnement. Cela passe premièrement par une réforme fiscale plus juste qui est inscrit dans la Déclaration du Droit de l'Homme et du Citoyen. Dans son article 13, « *chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens* ». Voici un exemple d'Alexandre Derigny, secrétaire de la CGT Finances expliquant la réforme fiscale qu'il faudrait menée pour plus de justice fiscale : « *Il ne faut donc pas réduire l'impôt sur le revenu car il est juste, tandis que la proportionnalité des autres impôts et taxes ne l'est pas. A titre d'exemple sur les effets de la TVA : « deux citoyens achètent un même téléviseur. En passant à la caisse, ils ne s'en rendent pas compte mais ils payent des impôts. Sur ces 600 euros, il y a 100 euros de TVA. Le premier a 1000 euros de salaire par mois,*

la TVA de cette télévision représente donc 10 % de ses revenus. Le deuxième a 5000 euros de salaire mensuel. De fait, son effort fiscal ne va être que de 2%. C'est une fiscalité dégressive profondément injuste. C'est tout ce mécanisme, qu'il faut revoir. Quant aux impôts locaux, ils ont augmenté car les collectivités locales ont du faire face aux restrictions budgétaires de l'Etat et à la suppression de la taxe professionnelle des entreprises. On dénonce les villes mais c'est bien l'Etat qui est à l'origine de la fiscalité des ménages. Voilà encore un levier sur lequel il faut agir. Conclusion, il faut réhabiliter l'impôt sur le revenu et baisser les impôts indirects, particulièrement injustes »

Sortir de l'impasse par une réforme du financement de l'économie

Les banques financent de moins en moins l'économie alors que les entreprises non financières (SNF) sont particulièrement dépendantes du crédit bancaire. Les autorités françaises et européennes encouragent, comme alternative au crédit bancaire, la titrisation notamment pour les petites et moyennes entreprises. Ce mouvement tend à s'accélérer : ainsi les financements de marchés représentent aujourd'hui 36% de la dette des SNF françaises contre 26% en 2009. La crise de 2008 n'a donc pas servi de leçon. Par ailleurs, en dépit

des liquidités astronomiques versées par la BCE (banque centrale européenne) pour lutter contre la paralysie du marché interbancaire et faire repartir l'économie, les banques n'ont pas joué le jeu en accroissant leur exposition totale à la dette souveraine d'environ 550 milliards d'euros alors que parallèlement elles réduisaient leur exposition aux entreprises de 440 milliards d'euros. Les banques européennes ont ainsi préféré acheter de la dette publique et spéculer contre les Etats de la zone euro plutôt que de financer les entreprises.

La centralité du travail

Le capital en soi reste le capital. Sans l'apport du travail, aucune valeur ajoutée n'est créée. C'est donc le travail qui crée une richesse et non le capital. Le travail au-delà de son aspect rémunérateur, répond aux besoins d'utilité sociale, de lien social, de réalisation de soi, d'émancipation, du mieux vivre ensemble, de la maîtrise de son devenir, de celui de la société, de la planète. Cela doit « déterminer les salarié-e-s à intervenir sur les stratégies de gestion des entreprises, et au-delà, sur tous les rouages économiques et sociaux : pas seulement pour un autre partage des richesses mais pour décider de ce que l'on doit produire ou pas, au service de quels besoins, comment et avec qui » selon Maryse Dumas,

membre CGT au Conseil économique, social et environnemental. Pour cela, la démarche syndicale permet une alternative par la transformation des revendications collectives et des mécontentements individuels par la démarche démocratique impliquant le plus grand nombre, créant des solidarités, construisant des perspectives, revalorisant le travail. C'est notamment via les conseils d'administration, comités d'entreprise que les données chiffrées peuvent être mis à la connaissance, analyser, décrypter pouvant être utiliser pour mobiliser et apporter d'autres solutions. Il n'est pas anodin dans ce contexte que le ministre du Travail souhaite supprimer les seuils d'effectifs obligeant les entreprises à reconnaître les institutions représentatives des salarié-e-s. Là encore, dans le rapport capital/travail, le gouvernement actuel a choisi son camp, celui du capital, celui de la finance. Or, la perspective d'émancipation ne peut se construire qu'à travers des droits et garanties attachés aux salarié-e-s permettant le dépassement du lien de subordination. Pour cela, la CGT ambitionne un nouveau statut du travail salarié construit dans un processus de conquêtes et rapports de force progressifs pour reconnaître au travail sa place centrale dans la société, débarrasser de la domination du capital.

A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Service :

Corps :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

Contractuel

Vacataire

Grade :

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :